



Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone +41 31 633 75 91
Télécopie +41 31 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Conseil municipal
Rue Agassiz 4
2610 St-Imier
032 942 44 24
032 942 44 90

Berne, le 24 novembre 2016

(et 466271)

Communiqué de presse commun de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne et de la commune de Saint-Imier

Filière gymnasiale bilingue

Vers une solution identique pour l'ensemble du Vallon de Saint-Imier

Une nouvelle solution se dessine pour les jeunes de Saint-Imier intéressés par la filière gymnasiale bilingue. Au printemps dernier, les communes de la région ont décidé de permettre l'accès de leurs étudiants à la formation bilingue en quatre ans, à Bienne, à l'issue de la 10^e année HarmoS. Les autorités imériennes ont pour leur part opté pour un accès au terme de la 11^e année.

Une rencontre organisée entre des représentants du Conseil municipal de Saint-Imier et de la Direction de l'instruction publique a permis entretemps de clarifier les positions. Les parties se sont entendues sur deux principes fondamentaux : les jeunes et leur famille doivent pouvoir choisir une filière librement, et les informations ainsi que les conditions d'accès ne doivent pas créer de distorsions entre les options offertes.

Dans cette optique, les élèves de Saint-Imier intéressés par la filière gymnasiale bilingue devraient avoir le choix entre trois options :

- Quitter l'école secondaire à l'issue de la 10^e année pour la filière en quatre ans, à Bienne ;
- Rejoindre cette filière pour quatre ans à l'issue de la 11^e année ;
- Fréquenter la filière bilingue en trois ans à La Chaux-de-Fonds à l'issue de la 11^e année.

Selon l'option choisie, les frais d'écolage seraient à la charge de la commune ou du canton. En outre, l'information donnée aux élèves de 10^e année devrait être complète et faire apparaître notamment les options qui se présentent en matière de formation professionnelle, après la 11^e

année, en particulier dans des formations multilingues au Centre de formation professionnelle Berne francophone ceff.

Le Conseil municipal de Saint-Imier proposera au Conseil de ville de reprendre la discussion le 8 décembre sur la base de ces nouveaux éléments. Le législatif communal pourra ainsi envisager de modifier sa décision initiale et offrir la possibilité aux jeunes Imériens de commencer la filière bilingue en quatre ans à l'issue de la 10^e année, au gymnase à Bienne.